



## Réunion visio futur·es stagiaires

Vendredi 15 juin 2023

Présentation des responsables « néo » des trois départements, toutes PE :

Corrèze : Nathalie et Claire

Creuse : Solen et Bénédicte

Haute-Vienne : Virginie et Fiona

### La FSU-SNUipp :

- 1<sup>er</sup> syndicat des Professeur·es des Écoles et des AESH
- FSU : fédération de nombreux syndicats Fonction Publique d'État et Fonction Publique Territoriale
- Des militantes et militants FSU-SNUipp qui siègent à toutes les instances départementales, académiques et nationales
- Syndicat de transformation sociale (FSU – AES)
- Transparence et équité
- Des militantes et militants, représentantes et représentants du personnel, au plus près du terrain qui sont le relais entre les personnels et l'administration
- Démarche la plus démocratique possible et ascendante : du terrain au national
- Publications nationales et départementales
- outils informatiques du rectorat et du SNUipp (académie : <https://www.ac-limoges.fr/>, DSDEN, SNUipp national : <https://www.snuipp.fr/>, SNUipp départementaux : <https://19.snuipp.fr/> / <https://23.snuipp.fr/> / <https://snuippfsu87.fr/>, SNUipp néo : <https://neo.snuipp.fr/> / [boite mail pro](mailto:boite_mail_pro@prof...) / [lprof...](#))
- **Adhésion : plus il y a d'adhésions, plus nous avons du temps pour vous aider et vous accompagner. 66% des cotisations sont « remboursables » en crédit d'impôt**

### 2023-2024 :

#### **Affectation dans les départements :**

Votre affectation dans les départements va être prononcée et devrait vous parvenir mardi 20 au matin pour Corrèze et Creuse, et après-midi pour la Haute-Vienne avec la liste des supports de stage (berceaux) proposés.

Les personnes inscrites sur la liste complémentaire qui souhaitent postuler pour un poste de contractuel·le enseignant·e peuvent le faire. Cela n'annule pas le bénéfice de votre concours. Si vous êtes appelés, vous pourrez mettre fin à votre contrat pour intégrer la formation initiale.

Suite à la mise en application du décret présenté lors du CSA MEN du 16 mai 2023, les lauréat·es du CRPE 2023 sont affecté·es, en fonction :

- En premier lieu « des caractéristiques des postes offerts et de leur adéquation aux modalités de formation, au regard notamment des adéquations décidées en fonction du parcours universitaire et antérieur des intéressés ». **Cela signifie que le premier critère d'affectation des stagiaires sera leur quotité de temps de travail en classe (50% ou 100%)**
- En second lieu « des vœux des intéressés et de leur classement à l'un des concours ».

Cette décision fait suite aux difficultés rencontrées par l'administration sur la nomination des stagiaires en 2022. La FSU-SNUipp était intervenue l'année dernière lorsque le rang de concours n'était pas respecté. Aucune concertation

avec les organisations syndicales n'a eu lieu sur ce sujet. La FSU-SNUipp déplore le fait que les lauréat·es du CRPE 2023 aient découvert ce changement pendant les épreuves d'admission.

En Corrèze : 8 ou 10 postes pour les PES / 8 ou 6 postes pour les PESA (18 stagiaires au total)

En Creuse : 8 ou 10 postes pour les PES / 6 ou 4 postes pour les PESA (14 stagiaires au total)

En Haute-Vienne : 23 postes pour les PES / 7 postes pour les PESA (30 stagiaires au total)

#### **Affectation sur les supports de stage :**

La liste des supports de stage sera donc envoyée, par mail, par les DSDEN mardi. Vous devrez classer les vœux par ordre de préférence. Les critères de répartition sont : vœux émis/rang CRPE. Il y aura une liste avec supports pour PES et une autre pour les PESA.

Pensez à nous envoyer les listes dès que vous les avez parce l'administration ne veut pas toujours nous la fournir. Dans le 23, on prépare un tableau avec les contacts des écoles, effectifs et niveaux, l'administration indiquant souvent des erreurs sur les niveaux.

Quand vous connaîtrez votre (vos) affectation(s) dans l'école/les écoles, prenez contact avec la FSU-SNUipp du département qui vous mettra en lien avec les collègues concerné·es. Vous pouvez, bien entendu, demander à rencontrer les enseignant·es de l'école (des écoles) et même visiter l'école (les écoles) avant les vacances (si possible)!

**Les stagiaires, ayant un Master MEEF**, seront à 100% en classe avec 12 jours de formation dans l'année. Les postes « classe » ont été réservés et sont sortis des mouvements intradépartementaux. En Haute Vienne, les postes peuvent être sur des décharges de directeurs ou directrices de « grosses » écoles (qui sont dans l'école mais assument à temps plein leurs missions de direction). Vous aurez donc la même classe toute l'année. Les 12 jours de formation sont calés sur les stages massés des M2 MEEF CA/SOPA, en périodes 2 et 3. Vous serez suivi·es et visité·es par des EMF ou CP selon les départements.

**Les stagiaires, ayant un Master autre que MEEF**, seront à 50% à l'INSPE et à 50% en classe sur des compléments de service : décharge direction et/ou temps partiel.

Elles et ils seront les lundis et mardis à l'école (1 ou 2 classes différentes) et les jeudis et vendredis à l'INSPE. La formation à l'INSPE s'inscrit dans un DIU (Diplôme InterUniversitaire) car l'INSPE est rattaché à l'Université mais vous ne serez pas obligé·es de valider ce diplôme car vous avez déjà un Master. Il y aura, probablement une seule évaluation, à l'oral, au mois de juin sur le côté didactique, mais les modalités ne sont pas tout à fait définies, peut-être un contrôle continu... Vous serez suivi·es, a priori, par des EMF ou CP selon les départements, pour la partie Education Nationale et par une tutrice ou un tuteur INSPE, pour la partie formation universitaire.

#### **Les listes complémentaires (LC):**

Depuis 2018, il n'y avait plus de LC dans notre académie, suite à la demande insistante de la FSU-SNUipp, le jury du CRPE a rétabli une LC l'année dernière. 7 personnes étaient inscrites en 2022, sur LC complémentaire au concours externe et toutes ont été appelées. Cette année, 20 personnes sont sur la LC du concours externe et 1 personne inscrite sur la liste complémentaire du concours 3<sup>e</sup> voie. L'intersyndicale académique 1<sup>er</sup> degré demande l'établissement d'une LC équivalente en nombre de la moitié de la liste principale.

La FSU-SNUipp va envoyer un courrier à la Rectrice afin de demander à ce que toutes et tous les inscrit·es sur LC soient appelé·es afin qu'elles et ils intègrent la Formation Initiale dès le début de l'année et parce qu'il y a des manques cruels de personnels dans les trois départements de l'académie. Si des personnes souhaitent renoncer au bénéfice du concours, elles doivent se signaler avant début août (nous ne connaissons pas encore la date exacte). Si désistement, les personnes sur LC seront appelées dans l'ordre de leur rang sur la LC. Sûrement que d'autres personnes seront appelées fin août. Tenez-nous au courant !

**Quel calendrier ? Quel suivi ? Quelle formation ?**

Le SNUipp-FSU doit participer à une réunion avec le Rectorat prochainement au cours de laquelle la maquette de formation et le calendrier de l'année seront présentés. Nous vous communiquerons toutes les informations à ce moment-là.

### **Quelques dates connues pour le moment :**

#### SÉMINAIRE DE RENTRÉE

Deux jours dans le département d'affectation sont prévus pour accueillir les stagiaires (PES, PESA), les M2 MEEF (CA et SOPA) et les AED préprofessionnalisation. La FSU-SNUipp rappelle qu'il ne peut effectivement pas être exigé la présence des personnels sur ces deux jours puisque leur contrat n'est pas encore commencé, et que ces réunions se déroulent sur temps de vacances. M. Gratadour indique qu'il n'y a pas d'obligation à participer à ces journées, mais que c'est fortement conseillé.

**30/08/23**, à l'INSPE du département d'affectation :

Matin : visio de la Rectrice, intervention du directeur de l'INSPE du département

Après-midi : intervention de l'IA-DASEN, des IEN, des équipes de circonscription

**31/08/23**, à l'INSPE du département d'affectation :

Matin : intervention des IEN et/ou CP -conseiller-es pédagogiques- pour préparation de la rentrée (PESA/CA/SOPA/AED) / rencontre et échanges avec tuteurs/trices EMF -prof des écoles maitres-ses formateurs/trices- (PES)

Après-midi : intervention des IEN et/ou CP -conseiller-es pédagogiques- (PES) / rencontre et échanges avec tuteurs/trices EMF -prof des écoles maitres-ses formateurs/trices- et tuteurs/trices INSPE (PESA/CA/SOPA/AED)

**Le 1<sup>er</sup> septembre**, les PES/PESA/CA/SOPA/AED seront dans leur école d'affectation pour la pré-rentree.

**Le lundi 4 et le mardi 5 septembre**, les PESA seront en responsabilité dans leur(s) classe(s) d'affectation et **le jeudi 7 et le vendredi 8 septembre**, elles et ils seront en surnuméraire avec le/la titulaire de la classe.

Nous serons présent-es au séminaire de rentrée, n'hésitez pas à venir nous voir. Nous viendrons régulièrement à l'INSPE vous rencontrer afin de vous apporter des informations importantes, venez nous voir !

*Pensez à nous envoyer votre adresse mail et numéro de téléphone dès que vous connaîtrez votre affectation dans les départements pour qu'on puisse prendre contact avec vous et vous informer régulièrement.*

La FSU-SNUipp peut vous aider en début d'année sur frais de déplacement/frais de formation, reclassement...

**Les représentantes et représentants de la FSU-SNUipp sont là pour vous accompagner à chaque étape, n'hésitez pas à les contacter par téléphone, mail, fb... Tous les moyens sont bons !**

SNUipp-FSU19 : 05 55 20 27 75 / 06 81 53 04 60 et [snu19@snuipp.fr](mailto:snu19@snuipp.fr)

SNUipp-FSU23 : 05 55 81 04 41 / 06 13 57 47 44 et [snu23@snuipp.fr](mailto:snu23@snuipp.fr)

SNUipp-FSU87 : 05 55 43 27 30 et [snu87@snuipp.fr](mailto:snu87@snuipp.fr)